

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ÉTUDIANT(E)S-VOLONTAIRES

Tout en assurant un service à mi-temps, l'étudiant(e)-volontaire suivra quelques cours à l'Institut et sera accueilli à l'internat (pension complète). Il(elle) participera à la vie communautaire sur le campus et apprendra à connaître des chrétiens évangéliques de diverses origines (plusieurs nationalités et différentes dénominations évangéliques). Nous insistons toutefois sur le fait que, pour des raisons d'organisation, **le service à mi-temps sera prioritaire quand il y aura conflit avec d'autres occupations ou engagements.**

Le séjour à Nogent est aussi un excellent moyen, pour ceux qui ne sont pas francophones, **de progresser en français et d'apprendre à mieux connaître cette culture.** En général, le séjour commence début septembre et s'achève fin juin. Il peut exceptionnellement être plus court avec deux réserves cependant : il doit au moins durer 4 mois et ne pourra pas descendre en dessous d'un semestre pour celui ou celle qui veut le statut d'étudiant.

Conditions préalables

- ✓ être majeur (18 ans ou plus)
- ✓ avoir donné sa vie à Christ et être recommandé par un responsable chrétien (pasteur, ancien, diacre, responsable d'une œuvre chrétienne)
- ✓ connaître un peu le français (niveau débutant) pour les personnes venant d'un pays non francophone
- ✓ avoir un esprit de service
- ✓ être prêt à rester une année académique complète (début septembre à fin juin) et au minimum 4 mois
- ✓ remplir un dossier de candidature

Engagements réciproques

L'étudiant(e)-volontaire a un statut d'étudiant et s'engage à

- ✓ **effectuer 20h de travail bénévole par semaine** (5 journées de 4h la plupart du temps) : cuisine, ménage, bricolage, jardinage, rangements...
- ✓ **respecter les temps de congés qui lui sont accordés**
 - pendant l'année scolaire : 1 semaine pendant les vacances de Noël, 1 semaine pendant les vacances d'hiver et 1 semaine pendant les vacances de printemps
 - pendant l'été : pour une période de quelques semaines, 2 jours/semaine ainsi que les jours fériés (14 juillet et 15 août)



- ✓ **suivre 12 à 16 crédits de cours** en fonction de ses centres d'intérêt et de sa disponibilité (français, doctrine, histoire de l'Église, éthique, livres bibliques...)
- ✓ **respecter les règles de vie de l'Institut** et participer aux différents aspects de la vie communautaire (cultes, réunions de prière...)
- ✓ **souscrire une responsabilité civile** auprès d'une compagnie d'assurance
- ✓ **être couvert par une assurance maladie**

L'Institut Biblique s'engage à

- ✓ **loger et nourrir l'étudiant(e)-volontaire gratuitement** dans le cadre de l'internat pendant toute la durée de son séjour
- ✓ **lui offrir les 12 à 16 crédits de cours choisis** (au-delà, les cours seront à sa charge)
- ✓ **lui payer l'équivalent de l'assurance maladie** s'il reste au moins un semestre
- ✓ **lui accorder un encadrement pratique et pédagogique**

NOTA BENE : l'étudiant(e)-volontaire ne percevra aucune rémunération ou indemnité de la part de l'Institut Biblique. Il lui revient donc de prévoir l'argent nécessaire à ses loisirs, à ses déplacements (en région parisienne et de Nogent à son domicile), à l'achat d'éventuels livres pour les cours qu'il(elle) suivra.

Fait à Nogent, le 11 janvier 2022



Etienne Lhermenault, directeur



www.ibnogent.org

INSTITUT BIBLIQUE de Nogent
39 Grande Rue Charles de Gaulle, F-94130 Nogent-sur-Marne
Tél : +33 (0) 1 45 14 23 70 / infoscom@ibnogent.org